



## Conseil économique et social

Distr. générale  
13 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### **Déclaration présentée Asia Pacific Women's Watch (APWW), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### **Femmes et filles des zones rurales de la région Asie-Pacifique : problèmes et perspectives**

Asia Pacific Women's Watch (APWW) est un réseau qui œuvre à promouvoir la prise en compte des droits des femmes et de l'égalité des sexes afin de contribuer à l'intégration de l'objectif 5 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », dans les stratégies et les plans d'action nationaux de développement durable et faire figurer l'égalité des sexes et des droits des femmes et des filles dans tous les objectifs des stratégies et plans d'action de développement durable conduits à l'échelle régionale, ce qui représente un défi permanent pour les femmes rurales de la grande région Asie-Pacifique.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est porteur de perspectives et de défis nouveaux, notamment pour les organisations de la société civile et les organisations féminines de la région. Celles-ci devront avoir une compréhension plus fine des problèmes et définir des approches bien réfléchies de leurs luttes pour la justice sociale. Pour aller de l'avant et formuler des engagements à l'égard des femmes rurales, il faut disposer de données sur les moyens de mise en œuvre de l'action en faveur de ces femmes.

L'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles vivant en zone rurale est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 dans le but de ne laisser personne de côté en ciblant les plus défavorisés. Les femmes rurales forment le groupe de population le plus marginalisé dans la région Asie-Pacifique. Il importe de mettre en valeur les rôles positifs que jouent ces femmes dans la production vivrière et la promotion du développement communautaire. Les femmes et les filles des zones rurales continuent d'affronter des défis anciens, mais les nouveaux défis ne sont pas traités comme il convient dans les politiques et programmes nationaux des gouvernements.

Divers engagements politiques pris à l'égard des femmes rurales n'ont pas toujours été formulés correctement et n'ont parfois pas été tenus. L'absence de plans d'action en faveur des femmes rurales, assortis d'échéanciers précis et bien financés, reste problématique. Les femmes et les filles rurales continuent de pâtir de formes diverses de discrimination et de violence dans les sphères publique et privée, dont la traite des personnes, l'exploitation sexuelle et d'autres formes d'exploitation, ainsi que les pratiques nocives telles que le mariage précoce et le mariage forcé. Ces femmes contribuent largement aux soins prodigués dans leur entourage, bien que ce travail ne soit ni valorisé ni reconnu. Les femmes rurales sont également confrontées au manque de services publics, d'infrastructures et de protection sociale. En outre, rien ne favorise le partage des responsabilités au sein du ménage et de la famille. Ces femmes ont très peu d'occasions de participer pleinement et effectivement et ne bénéficient de possibilités égales pour mener des actions d'encadrement à tous les niveaux de la prise de décision dans la vie politique, économique et publique.

Les changements climatiques sont un sujet de grande préoccupation pour toutes les femmes de la région Asie-Pacifique, notamment celles qui vivent dans les atolls de faible altitude. La hausse du niveau de la mer inonde et détruit vergers, plantations et systèmes d'adduction d'eau, menaçant la sécurité alimentaire et semant le désordre dans les communautés, ce qui ajoute au fardeau des femmes en général et des femmes rurales en particulier.

Les femmes et les filles rurales ont beaucoup de difficultés à accéder aux soins de santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation. Faute d'obligation de rendre compte des actions conduites pour résoudre les problèmes des femmes rurales, celles-ci, en particulier les filles, ont du mal à bénéficier de l'enseignement et des services sociaux, notamment les services de santé sexuelle et procréative.

Les femmes rurales ont très peu accès aux ressources économique, à la propriété foncière et au contrôle des terres et autres biens, aux services financiers, aux droits de succession et aux ressources naturelles, ce que les législations nationales permettent. Elles sont privées de leur droit à la terre et ne peuvent être propriétaires de leurs terres. Elles sont de plus contraintes à travailler la terre des membres masculins de la famille (pères, frères, époux).

Les femmes rurales sont laissées en marge du développement et des technologies modernes, dont les technologies de l'information et de la communication, et ne peuvent, de ce fait, acquérir des capacités dans un monde en constante évolution. Elles sont davantage marginalisées par ces technologies car laissées à l'écart des moyens permettant d'assurer leur autonomisation. Les femmes rurales de la région Asie-Pacifique devraient pouvoir bénéficier des nouvelles perspectives qu'ouvrent les technologies de l'information et de la communication, notamment pour créer des entreprises.

Dans tous nos pays, ces femmes n'accèdent pas aux mécanismes de mise en œuvre des objectifs de développement durable destinés à leur venir en aide et ne bénéficient pas de politiques solides et bien pensées ni de législations applicables favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et filles à tous les niveaux. Les gouvernements et les organisations de la société civile n'ont pas été en mesure d'assurer leur participation et de leur donner l'occasion de faire entendre leurs voix. Au Népal, les femmes ont la possibilité d'être élues dans les scrutins locaux car la Constitution leur réserve 40 % des sièges. Au Kirghizistan, les femmes ont un quota de seulement 5 % des sièges de chef des administrations locales. Elles occupent entre 10 et 12 % des sièges dans les organes élus locaux.

L'APWW exprime sa préoccupation et appelle l'attention des pays sur la nécessité de renforcer la résilience des femmes de la région Asie-Pacifique face aux catastrophes naturelles récurrentes telles que les séismes, les inondations et les tsunamis dont la majorité des victimes sont des femmes.

Les femmes rurales ont besoin qu'il soit rendu compte de l'exécution des engagements pris à leur égard en matière d'affectation de ressources budgétaires destinées à répondre à leurs besoins. Cette obligation redditionnelle doit être conçue différemment et associer les femmes rurales, qui doivent également y contribuer en tant que vérificatrices des données.

En outre, il importe de renforcer les droits des femmes dans leur foyer et dans la prise de décisions au sein de la communauté par l'élaboration de mécanismes juridiques et administratifs. Cette mesure devrait faire l'objet d'une recommandation pratique en appui à une mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui favorise l'égalité des sexes, dans le but de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles vivant en milieu rural.

Nous lançons un appel aux gouvernements, au secteur privé et à la société civile pour :

- Créer des environnements favorables, juridiquement et dans la pratique, afin de souligner l'importance des cadres juridiques favorisant les droits à la propriété et un contrôle accru des biens des femmes rurales, de l'amélioration de la sécurité alimentaire et hydrique, et de la santé, notamment des femmes rurales;
- Protéger les droits juridiques des femmes rurales en matière de partage des biens, de mariage et de santé procréative, de participation politique et dans d'autres domaines, leur donner des chances égales en matière d'éducation, d'emploi, de revenus, de patrimoine et de ressources financières et leur fournir des services multiples;
- Établir une budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes et accroître les ressources budgétaires destinées à l'autonomisation économique des femmes rurales à tous les niveaux;
- Généraliser et accélérer les stratégies efficaces d'appui à la participation des femmes rurales dans les petites entreprises, aider les femmes chefs d'entreprises et renforcer les stratégies d'aide à la sécurité économique des femmes des zones rurales;
- Soutenir les stratégies de renforcement de l'autonomisation économique des femmes dans les situations de catastrophe naturelle et les zones de conflit;
- Mettre en place des mécanismes permettant de rendre compte des résultats obtenus et œuvrer, de concert avec les organisations féminines rurales, nationales et locales, à mesurer efficacement l'autonomisation économique des femmes du point de vue de l'égalité des sexes, y compris en ce qui concerne la propriété des biens et l'entrepreneuriat, ainsi que le travail de ces femmes dans l'agriculture;
- Mesurer et établir la valeur du budget-temps et du travail non rémunéré des femmes rurales;
- Établir un cadre solide d'indicateurs de l'égalité des sexes aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de ventilation des données de façon à ne laisser personne de côté.

Asia Pacific Women Watch

Pacific Women's Watch (Nouvelle-Zélande)

Forum des ONG de femmes du Kirghizistan